République Française

Délibération n°2023-35 du 28/03/23



Le mardi 28 mars 2023, le Conseil communautaire de Châteauroux-Métropole, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, par convocation en date du 21 mars 2023 et sous la Présidence de M. Gil AVÉROUS, Président, a délibéré.

Présents (43): M. Gil AVÉROUS, Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-Yves HUGON, Mme Florence PETIPEZ, M. Brice TAYON, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Monique RABIER, Mme Catherine DUPONT, M. Eric CHALMAIN, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, Mme Nahima KHORCHID, M. Tony IMBERT, M. Maxime GOURRU, M. Gilles CARANTON, M. Didier BARACHET, Mme Pascale BAVOUZET, M. Jean TORTOSA, M. Marc FLEURET, Mme Delphine GENESTE, M. Fabien BISTON, Mme Marie SALLÉ, M. Luc DELLA-VALLE, Mme Danielle FAURE, M. Christian BARON, M. Marc DESCOURAUX, M. Jacques BREUILLAUD, M. Didier DUVERGNE, Mme Danielle DUPRÉ-SÉGOT, M. Bruno PALLEAU, Mme Valérie LEGRÉSY, M. Jean-Michel FORT, M. Olivier VIGNAU, M. Gilbert BLANC, Mme Christelle PALLEAU, M. Ludovic RÉAU, Mme Brigitte VOITIER, M. Noël BLIN, M. Henri LORI, M. Philippe GUERINEAU.

Délibération affichée et exécutoire le : 31/03/2023

Excusé(s) (10): Mme Sabine DESMAISON. Mme Catherine RUET ayant donné procuration à Mme Florence PETIPEZ, M. Roland VRILLON ayant donné procuration à M. Brice TAYON, Mme Imane JBARA-SOUNNI ayant donné procuration à Mme Chantal MONJOINT, M. Dominique TOURRES ayant donné procuration à Mme Catherine DUPONT, M. Charles-Henri BALSAN ayant donné procuration à M. Jean-Yves HUGON, Mme Frédérique GERBAUD ayant donné procuration à M. Jean TORTOSA, M. Stéphane ZECCHI ayant donné procuration à M. Philippe SIMONET, M. Damien NOEL ayant donné procuration à M. Gil AVÉROUS, Mme Alix FRUCHON ayant donné procuration à M. Tony IMBERT.

20 : Adhésion Association nationale Agir contre le logement vacant - Année 2023

En 2021, figurant parmi les lauréats de l'Appel à Manifestation d'Intérêt du Plan national de mobilisation des logements vacants, Châteauroux Métropole a rejoint « de droit » le Réseau National des Collectivités mobilisées contre le Logement Vacant (RNCLV).

A l'origine créé dès 2016, ce réseau s'est considérablement étoffé ces dernières années (de 30 collectivités au départ à plus de 300 en 2022) et ses fondateurs ont choisi de le transformer en Association nationale de Collectivités.

L'association « Agir contre le logement vacant » existe donc officiellement depuis le 14 novembre 2022.

Les membres fondateurs de l'association sont au nombre de 10 : l'Eurométropole de Strasbourg, la Communauté de Communes Ardennes Thiérache, la Ville d'Ajaccio, Grenoble Alpes Métropole, le Conseil Départemental de la Meuse, la Métropole Européenne de Lille, la Ville de Roubaix, la Métropole de Lyon, la Ville de Paris et Rouen Normandie Métropole.

Les ont rejoints depuis Rennes Métropole et le Département du Puy de Dôme (+ Saint Brieuc à venir).

À travers la création de l'association « Agir contre le logement vacant », les membres fondateurs se donnent pour but :

- de renforcer son positionnement d'interlocuteur qualifié vis-à-vis des pouvoirs publics au regard de l'expérience de ses membres et de l'antériorité du réseau,
- d'améliorer la connaissance du phénomène de la vacance résidentielle pour mieux répondre aux besoins des territoires,
- de soutenir et de développer les moyens d'actions des collectivités en lien avec leurs partenaires internationaux, nationaux et locaux,
- et enfin de travailler à la mutualisation de la connaissance et des initiatives en faveur de la lutte contre le logement vacant.

L'association est présidée par Suzanne Brolly, Vice-Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg.

Le siège social est établi à la Ville et Eurométropole de Strasbourg, 1 parc de l'Étoile, 67076 Strasbourg Cedex.

L'association se présente comme apolitique et ouverte à d'autres membres.

Châteauroux Métropole, identifiée dans le réseau national comme très engagée dans la lutte contre le logement vacant, a été sollicitée en décembre 2022 pour rejoindre l'association.

L'adhésion s'élève à 1 000€ pour une collectivité de la taille de Châteauroux Métropole.

Sans préjuger de la décision du Conseil communautaire,

- considérant l'intérêt pour la collectivité de participer à la construction de la feuille de route d'une association de portée nationale,
- considérant l'absence de représentation de collectivités de la Région Centre Val de Loire,
- considérant l'enjeu du sujet à l'échelle locale,

La demande d'adhésion a été adressée en amont par écrit (courrier du 10 février 2023) à la présidence de l'association.

Les nouveaux membres sont admis après décision favorable du Conseil d'Administration (le prochain a lieu le 31 mars), prise à la majorité simple des présents. Ils deviennent adhérents dès paiement de leur cotisation.

La feuille de route de l'association pour 2023 est la suivante :

- 1. donner de la visibilité : ancrer l'association dans le paysage national ;
- 2. faire évoluer le cadre règlementaire : renforcer le cadre de travail avec le législateur ;
- 3. garantir la connaissance du phénomène de vacance ;
- 4. proposer et suivre des expérimentations ;
- 5. assurer des moyens humains, techniques et financiers spécifiques à la lutte contre le logement vacant.

Châteauroux Métropole, en adhérant dès 2023, serait la première collectivité de la Région Centre Val de Loire à rejoindre l'association.

En tant qu'association ayant une représentation en Région Centre, elle pourrait potentiellement siéger au Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH).

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver la proposition d'adhésion de Châteauroux Métropole à l'Association nationale Agir contre le logement vacant ;
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à procéder au versement de la subvention de fonctionnement de 1 000€ pour 2023 ;
- de désigner l'élu délégué à l'habitat et des gens du voyage, en tant que représentant titulaire,
 et le Président en tant que représentant suppléant.

Sans discussion, le Conseil communautaire approuve le rapport à l'unanimité .

Signatures : Le Président, Gil AVÉROUS. Les secrétaires de séance, Danielle FAURE et Olivier VIGNAU.